


Projet d'aménagement d'une voie verte sur le délaissé ferroviaire d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq

Étude d'incidence au titre de la
Directive Européenne du 02 avril
1979 N°79/409/CEE concernant la
conservation des oiseaux sur le site
ZPS n° FR2212005 «Massif des trois
forêts et Bois du Roi »

Avril 2012

collection des études



Projet d'aménagement d'une voie verte sur le délaissé ferroviaire d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq

Étude d'incidence au titre de la
Directive Européenne du 02 avril
1979 N°79/409/CEE concernant la
conservation des oiseaux sur le site
ZPS n° FR2212005 «Massif des trois
forêts et Bois du Roi »

Avril 2012



Responsable Projet

Antoine RAVARY

+ 33 (0)1 40 09 04 37

aravary@biotope.fr

Introduction

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une voie verte sur le délaissé ferroviaire d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq (région Picardie, département de l'Oise, 60), la Communauté de Communes du Pays de Valois a confié au bureau d'études BIOTOPE la réalisation d'une étude d'incidence vis-à-vis du site Natura 2000 « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

La présente étude vient en complément de l'étude d'impact.

Cette étude présente un état des connaissances sur les oiseaux d'intérêt européen ayant conduit à la désignation du site et évalue les incidences du projet sur ces espèces et leurs habitats.

Note : Les espèces et habitats ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 et présentes dans le DOCOB du site Natura 2000 sont les seules évaluées dans le cadre de l'étude d'incidence. Les autres espèces et habitats ont été pris en compte dans l'étude d'impact.

Autres sites Natura 2000 : d'autres sites Natura 2000 se situent à moins de 20 km du projet :

- **ZSC n° 2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »**, dont l'élément le plus proche se situe à environ 9 km à l'ouest du projet.

Ce site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés (calcaires à acides, milieux secs à humides). Les intérêts spécifiques sont en conséquence de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre d'espèces remarquables (floristiques, entomologique et mammologique). Parmi les habitats caractéristiques figurent les chaos gréseux, les pelouses sableuses et les landes. Le site habrite notamment des populations de chauves-souris dont le Petit Rhinolophe, inscrit en annexe II de la Directive Habitat. Une proposition de révision du périmètre, portant entre autres sur l'ajout des secteurs de landes situés à proximité du projet au nord au lieu-dit « les Bochets » dans le bois du Roi, est en cours et sera évaluée lors d'un comité de pilotage du site en septembre 2012.

- **ZSC n° 2200566 « Coteaux de la vallée de l'Automne »**, à environ 6 km au nord du projet. *Ce site présente un ensemble remarquable de coteaux calcaires et un système alluvial diversifié. L'intérêt connu est essentiellement floristique avec un cortège très complet de la flore des pelouses calcaires, onze espèces protégées et de nombreuses plantes rares et menacées. Le site présente également un intérêt faunistique important avec la présence de cavités à chauves-souris (dont le petit Rhinolophe) et constitue la limite nord de répartition du Lézard vert et de différents insectes.*

Les populations de chauves souris inscrites en annexe II de ces deux sites pourraient utiliser le secteur d'étude comme territoire de chasse ou être en relation avec des populations installées proche du projet de voie verte. Un élément important concerne le rôle de corridor écologique que joue la vallée de la Grivette entre le bois du Roi et la vallée de l'Ourcq. Le maintien de la fonctionnalité du corridor boisé le long de la voie ferrée, particulièrement dans les zones agricoles, est à préserver. La prise en compte de cette mesure dans le cadre de l'élaboration du projet permet de conclure à l'absence d'incidence sur les sites Natura 2000 pour ces espèces.

Sommaire

I. Cadrage préalable	5
I.1.1 L'évaluation des incidences Natura 2000	5
I.1.2 Contenu du dossier	5
II. Présentation générale du projet	6
III. Aires d'études	9
IV. Présentation du site Natura 2000	11
IV.1 Description générale du site	11
• Fiche d'identité du site	11
• Présentation générale	11
IV.2 Espèces ayant permis la désignation de la Zone de Protection Spéciale	12
IV.3 Identification des espèces avifaunistiques susceptibles d'être en interaction avec le projet	15
V. Evaluation des incidences	18
V.1 Définitions	18
VI. Mesures d'atténuation et d'accompagnement	19
VII. Appréciation des incidences du projet	21
VII.1 Analyse des incidences sur les espèces d'annexe I retenues	21
VIII. Conclusion	23
IX. Annexes	24
Annexe 1. Équipe de travail	24
Annexe 2. Bibliographie et personnes ressources	24
Annexe 3. Prospections de terrain	24
Annexe 4. Méthode d'inventaire	24
Annexe 5. Carte des habitats d'espèce et comptages 2003 - 2009 issues du DOCOB	25
Annexe 6. Listes des espèces d'oiseaux observées sur l'aire d'étude en période de nidification (BIOTOPE, 2011 et bibliographie)	27

I. Cadrage préalable

I.1.1 L'évaluation des incidences Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels créé par la directive européenne 92/43/CEE dite directive « Habitats / faune / flore ». Ce texte vient compléter la directive 2009/147/EC, dite directive « Oiseaux ». Les sites du réseau Natura 2000 sont proposés par les Etats membres de l'Union européenne sur la base de critères et de listes de milieux naturels et d'espèces de faune et de flore inscrits en annexes des directives.

L'article 6 de la directive « Habitats / faune / flore » introduit deux modalités principales et complémentaires pour la gestion courante des sites Natura 2000 :

- La mise en place d'une gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de leur désignation ;
- La mise en place d'un régime d'évaluation des incidences de toute intervention sur le milieu naturel susceptible d'avoir un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation de ces sites et plus globalement sur l'intégrité de ces sites.

La seconde disposition est traduite en droit français dans les articles L414-4 et 5 puis R414-19 à 26 du code de l'environnement. Elle prévoit la réalisation d'une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions inscrits sur :

- Une liste nationale d'application directe, relative à des activités déjà soumises à un encadrement administratif et s'appliquant selon les cas sur l'ensemble du territoire national ou uniquement en sites Natura 2000 (cf. articles L414-4 III et R414-19) ;
- Une première liste locale portant sur des activités déjà soumises à autorisation administrative, complémentaire de la précédente et s'appliquant dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin (cf. articles L414-4 III, IV, R414-20 et arrêtés préfectoraux en cours de parution) ;
- Une seconde liste locale, complémentaire des précédentes, qui portera sur des activités non soumises à un régime d'encadrement administratif (régime d'autorisation propre à Natura 2000 - cf. article L414-4 IV et décret n° 2011-966 du 16 août 2011).

Remarque 1 : les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences Natura 2000.

Remarque 2 : une clause « filet » prévoit la possibilité de soumettre à évaluation des incidences Natura 2000 tout plan, programme, projet, manifestation ou intervention non inscrit sur les listes (cf. article L414-4 IVbis et décret à paraître courant 2011).

I.1.2 Contenu du dossier

L'article R414-23 du code de l'environnement précise le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000. Elle comprend ainsi :

- Une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;

- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;

Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici. Dans l'affirmative, le dossier comprend :

- Une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site ;

En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :

- Un exposé des mesures destinées à supprimer ou réduire ces effets ;

En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :

- Un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L414-4 VII et VIII) ;
- Un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- Un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- L'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

II. Présentation générale du projet

Le projet consiste en une reconversion d'une voie ferrée désaffectée en chemin multifonctionnel entre Mareuil-sur-Ourcq et Ormoy-Villers, soit environ 21 kilomètres.

Le tracé se situe en Picardie au sud-est du département de l'Oise. Le secteur d'étude est situé dans la partie occidentale de la région naturelle du Valois (anciennement comté de Senlis), sur un vaste plateau situé au nord du Bassin Parisien limité par la vallée de l'Oise à l'ouest et la vallée de l'Ourcq à l'est.

Les communes traversées sont, d'ouest en est : Ormoy-Villers, Boissy-Fresnoy, Lévigney, Betz,, Etavigny, Thury-en-Valois, Boullarre, Neufchelles et Mareuil-sur-Ourcq.

La classification du projet en appellation « Voie Verte » s'effectuera sur 6 km et non la totalité du parcours. Le reste sera traité comme une voie de circulation douce cycles, piétons et cavaliers.

Le concept de voie verte :

« Une Voie Verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elle doit être accessible au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, et sécurisée en conséquence » (source : AF3V).

La voie verte est juridiquement encadrée par l'article R. 110-2 du code de la route qui précise qu'il s'agit d'une « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers ».

Étude d'incidence vis-à-vis du site Natura 2000 « Massif des trois forêts et Bois du Roi » d'un projet d'aménagement d'une voie verte sur le délaissé ferroviaire d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq
BIOTOPE, avril 2012

Les voies vertes doivent répondre à certaines caractéristiques :

- une largeur de 3 à 5 mètres. En fonction du contexte la largeur sera augmentée sur les sites très fréquentés (présence forte de piétons, utilisation prévue par les rollers, contexte urbain ou périurbain...)
- la présence d'accotements de 0,5 m minimum de part et d'autre de la bande roulante ;
- la présence de dispositifs de contrôle d'accès interdisant la circulation des véhicules motorisés (hormis les véhicules de secours et d'entretien) ;
- une déclivité maximale de 3 %. Les friches ferroviaires constituent donc des supports de choix pour l'aménagement des voies vertes. Exceptionnellement, des déclivités plus importantes peuvent être admises sur de très courtes distances.
- des intersections avec le réseau routier peu nombreuses et bien sécurisées ;
- un revêtement adapté à une pratique en toute sécurité quelles que soient les conditions météorologiques ;
- un traitement paysager adapté au site et le mettant en valeur.

Les voies désaffectées depuis plus d'une trentaine d'année sont en cours de végétalisation ou déjà envahies par une végétation arbustive et arborée sur plusieurs secteurs. Un défrichage et un désherbage en profondeur sont prévus sur l'ensemble de la largeur de la plate-forme plane de l'emprise de la voie et sur 4 m supplémentaire de part et d'autre de cette dernière.

L'emprise de l'itinéraire cyclable qui peut être considérée comme équivalente à la plate-forme de la voie ferrée aménagée compte une largeur variable, comprise entre 21 m au plus large et 5 m au plus étroit. Il faut ajouter les secteurs devant être débroussaillés pour des questions de sécurité, de limitation d'entretien et d'ouverture pour un intérêt paysager : sur une première section (partie ouest globalement), le défrichage se fera sur 2 m de part et d'autre du plateau. Sur une deuxième section (en partie est), une ouverture de 10 m sera créée tous les 50 m. Hors plateau et dans les emprises du projet, il sera défriché 75 000 m² sur les 550 000 m² d'emprises.

Des aménagements optionnels ont été proposés afin de contenir et contrôler la reprise de la végétation, et de préserver l'ouverture d'une brèche dans un couvert végétal parfois dense. Ces aménagements proposent de réaliser des plantations le long de la plate-forme sur une emprise de 2 m de large, élargie ponctuellement à 10 m de large pour la réalisation de fenêtres visuelles.

La prise en compte de la présence d'enjeux forts sur un secteur localisé « au lieu-dit les Bochet » de lande à bruyères dans le fuseau d'étude éloigné a permis de modifier le tracé sur ce secteur (mesure d'évitement) en reportant vers le sud au maximum l'emprise effective de l'aménagement pour éviter notamment toute emprise sur les stations de deux espèces protégées régionales (Bruyère cendrée et Violette des chiens).

Descriptif:

- Piétons - Cycles - Cavaliers

Paysage: AMENAGEMENT DE BASE:

Diagnostic:
Paysage varié.
La voie est alluée sur les versants Sud des contreforts de la vallée dessinée par la Grivette = Situation ombragée et humide.
Situation surplombant la vallée de la Grivette à forte valeur patrimoniale (cressonnières, peupliers, canaux, étangs, moulin, ancienne carrière...)
Objectifs:
Création et maintien d'un corridor ouvert dans un écosystème à multiple facettes.
Apporter de la lumière.
Préconisations:
1 - Désherbage en profondeur sur la plate-forme (16,5 m de large en moyenne).
2 - Coté sud: Débroussaillage des crêtes de talus sur 4m et de la plate-forme dans son intégralité.
3 - Coté sud: Sélection et préservation des arbres existants >Ø 12.
4 - Coté nord: Création de fenêtres sur talus pour contempler le paysage environnant.
Débroussaillage total sur 10 m tous les 20 m.

Voie Verte:

Diagnostic:
Structure SNCF de niveau 3 = Structure apparemment stable sans rails ni ballast.
Structure SNCF de niveau 4 ponctuellement = Structure inexistante.
Objectifs:
Création d'une bande cyclable et piétonne.
Préconisations:
1 - Bande cycles et piétonne non centrée: 2,5 m de large + 2 x 0,5 m d'accolement piétons.
3 - Marquage piste cyclable obligatoire.

113 E/ml.

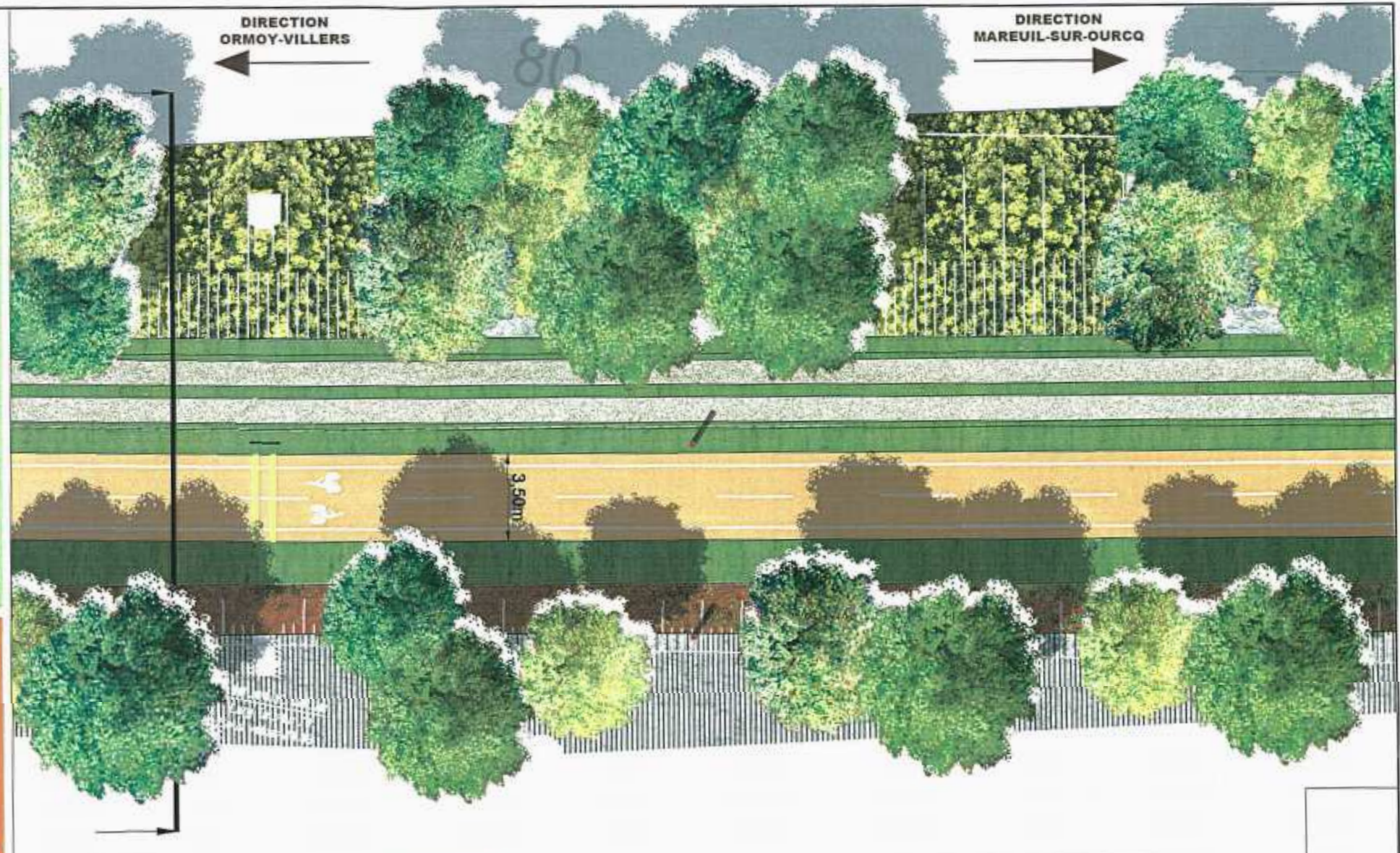
Paysage: AMENAGEMENT OPTIONNEL:

Préconisations:
1 - Création et implantation d'une plate-bande de couvre sol sur 2 m coté sud.
2 - Création et implantation d'une plate-bande de couvre sol sur 10 m de large sur tous le talus coté nord.

Voie Verte:

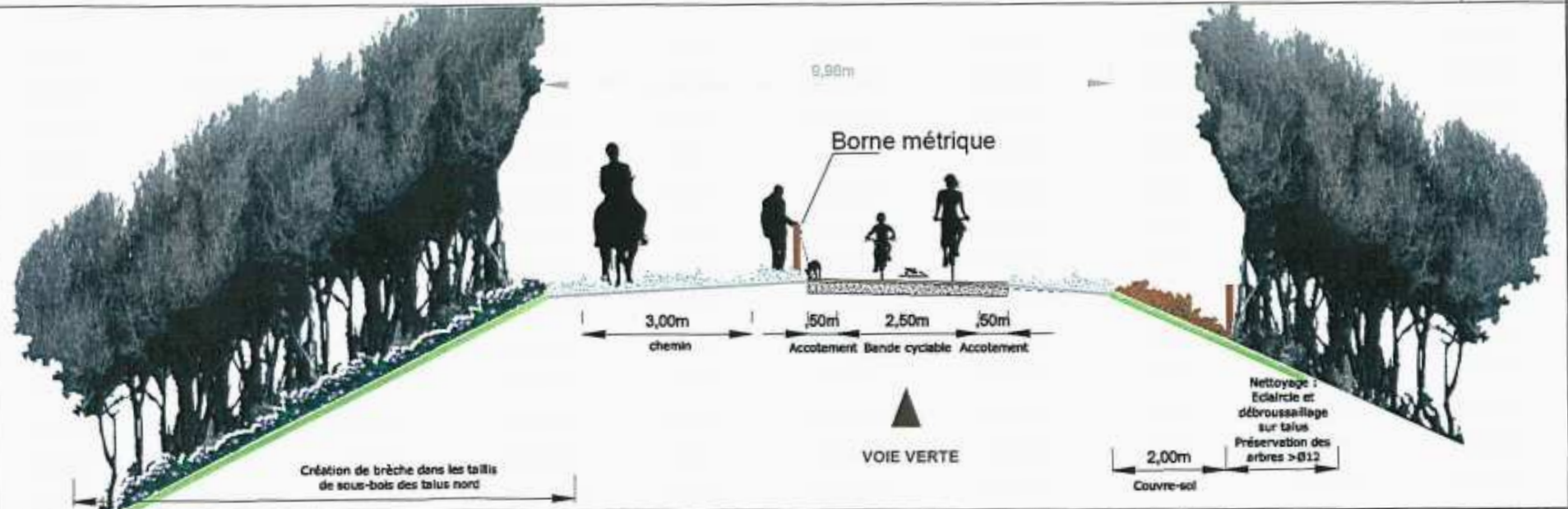
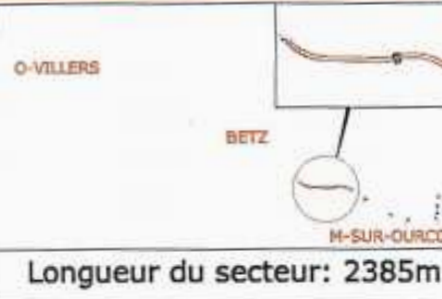
Préconisations:
Valorisation de la Voie Verte par le réemploi de matériaux SNCF, (rails de chemins de fer, traverses de chemin de fer, support de signalisation, aiguillage...) pour création d'un mobilier adapté (signalétiques pédagogiques, bornes métriques...)

87 E/ml.



LEGENDE :

- Bande cyclable et piétonne
- Marquage au sol
- Talus débroussaillé
- Couvre sol
- Tallis existant conservé
- Arbre existant sélectionné
- Arbre existant sélectionné



III. Aires d'études

Cf. carte : localisation des aires d'étude

Le projet traverse la ZPS n° FR2212005 «Massif des Trois Forêts et bois du Roi » sur 4,4 km dans le secteur du bois du Roi ».

L'influence du projet sur son environnement distingue :

1. les incidences directs temporaires (comme les zones de dépôts de matériaux, de stationnement, les ornières, etc. lors du chantier), ou permanents (comme l'emprise de la bande de roulement, ou comme l'entretien par la fauche et élagage des dépendances vertes, nécessaire au confort voire à la sécurité des usagers).
2. les incidences indirects temporaires (comme les poussières ou le bruit générés en cours de chantier), ou permanents (comme l'augmentation de la fréquentation sur les milieux adjacents).

Au vu des formations végétales existantes, de la perméabilité et de l'attractivité de l'espace, du type d'activité projeté (vélotourisme diurne), nous considérons que l'influence que peut avoir le projet sur le milieu environnant, en ce qui concerne les incidences indirectes, concerne une distance de 50 m maximum de part et d'autre de la piste cyclable (distance dite de « dispersion » des usagers cyclistes).

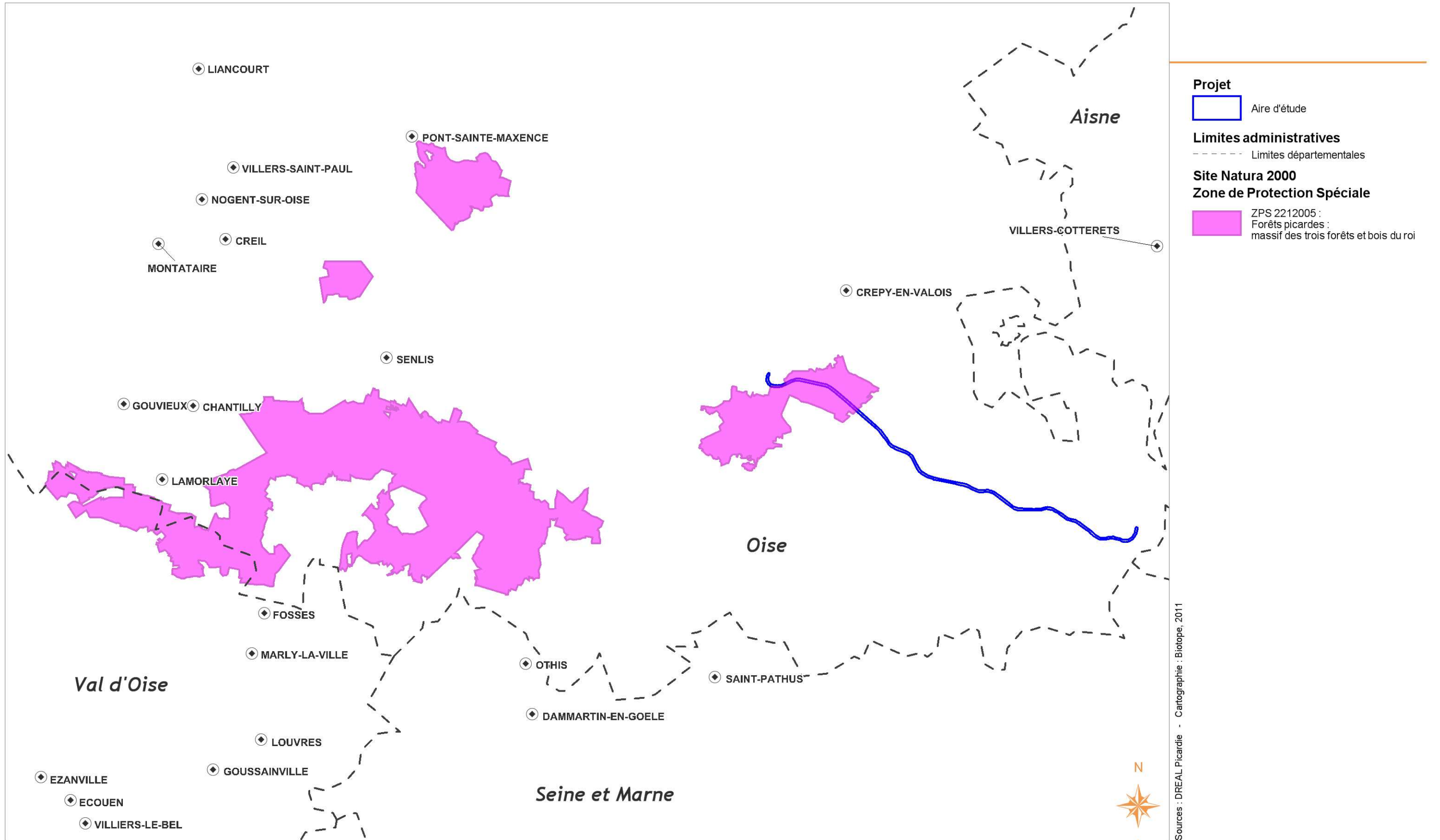
De ce fait, un **fuseau d'étude élargi** de l'itinéraire cyclable est établi en conséquence. Il présente une largeur totale d'une centaine de mètres (50 m de part et d'autre de la piste, 103 m au total). Du fait de la configuration du projet, le fuseau d'étude élargi sera généralement sollicité sur une largeur plus faible, puisque la voie ferrée se situe soit en déblais soit en remblais, difficilement accessibles. Néanmoins, l'intégralité de ce fuseau a été prospectée.

Ce fuseau d'étude élargi comprend en son sein un **fuseau d'étude rapproché**. Ce dernier peut être décrit comme la zone susceptible d'être directement affectée par le projet. L'emprise de l'itinéraire cyclable qui peut être considérée comme équivalente à la plate-forme de la voie ferrée aménagée compte une largeur variable, comprise entre 21 m au plus large et 5 m au plus étroit. Il faut ajouter les secteurs devant être débroussaillés pour des questions de sécurité, de limitation d'entretien et d'ouverture pour un intérêt paysager.

On distingue donc une zone d'interaction avec le site Natura 2000, constituée de l'intersection entre le périmètre du site Natura 2000 et la zone d'influence du projet (c'est-à-dire une bande de 50 m de part et d'autre de la voie qui est concernée par l'ensemble des incidences directes et indirectes (voir plus haut)).

Le fuseau d'étude, qui sert de base à l'analyse qui suit, couvre les 42 hectares du fuseau d'étude élargi inscrit dans le périmètre du site Natura 2000.

Les 42 hectares du site Natura 2000 concernés par l'aire d'influence du projet correspondent à 0,3 % de la surface du site Natura 2000 (13 615 hectares).



IV. Présentation du site Natura 2000

IV.1 Description générale du site

- Fiche d'identité du site

Nom officiel et numéro : ZPS n° FR2212005 « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et bois du Roi »

Date de l'arrêté de création de la ZPS : 06 avril 2006

Localisation :

Région : Picardie (89%) et Île-de-France (11%)

Département : Oise (89%) et Val-d'Oise (11%)

Communes : 36 communes sur 8 communautés de communes

Superficie du site désigné au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 13 615 ha

Préfet coordinateur : Préfet de l'Oise

Opérateur du site Natura 2000 : Parc naturel régional Oise -Pays de France

Date de l'arrêté d'approbation du DOCOB : 6 avril 2006

- Présentation générale

Cf. carte : localisation

La ZPS est située dans la partie occidentale de la région naturelle du Valois (anciennement comté de Senlis), sur un vaste plateau situé au nord du Bassin Parisien et limité par la vallée de l'Oise.

Le site est constitué d'un vaste complexe forestier (13 615 ha) de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi en quatre îlots. Le projet de voie verte n'interfère qu'avec le dernier îlot constitué par le bois du Roi. A noter, cet îlot n'est pas situé dans le périmètre du Parc naturel régional Oise -Pays de France.

Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intra-forestiers et péri-forestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. La présence de divers gradients d'hydromorphie permet la présence de mosaïques d'étangs, de landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

Les très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques de ces secteurs ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux. L'avifaune comprend en outre plusieurs espèces forestières (rapaces, Pics noir et mar) et le Martin pêcheur nicheur.

IV.2 Espèces ayant permis la désignation de la Zone de Protection Spéciale

- 10 espèces visées à l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux » sont recensées dans le Document d'Objectifs (DOCOB¹) du site ZPS n° FR2212005 « Massif des Trois Forêts et bois du Roi ».
- 3 autres espèces signalées dans le Formulaire Simple de Données (FSD) n'ont pas été reprises dans le DOCOB car probablement non revues.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt européen connues sur le site Natura 2000.

Sur ces espèces, la Bondrée apivore, l'Engoulevent d'Europe, les Pics noir et mar et le Martin pêcheur sont bien présentes et le site a une responsabilité particulière en Picardie pour deux espèces de fort intérêt que sont l'Engoulevent d'Europe et le Pic mar.

L'Engoulevent d'Europe est inféodé aux secteurs de landes sèches. Les hêtraies sont un habitat favorable pour les Pics. Le Pic noir est plutôt inféodé aux hêtres tandis que le Pic mar a une préférence pour les vieux chênes.

¹ DocOb des sites Natura 2000 FR2212005 et FR2200380 du massif des Trois Forêts et du bois du Roi - Parc naturel régional Oise - Pays de France, juillet 2010)

Tableau 1 : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site

Code Natura 2000	Nom	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation	Statut sur le site	Enjeu de conservation
A072	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Population non évaluée mais espèce qui semble bien répartie au sein des massifs forestiers	Fréquente sur le territoire. Elle est favorisée par la mosaïque d'habitats forestiers suffisamment vastes (reproduction) et de milieux ouverts périphériques (chasse)	Favorable	N	Secondaire
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Population stable autour de 20 individus	Concentration des populations présentes sur les derniers secteurs propices. Favorisé par le maintien des landes et milieux associés ouverts	Favorable	N	Prioritaire - préservation et augmentation de la surface d'habitats favorables
A238	Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	Entre 5 et 7 couples au 100 ha au Mont Alta (Aumont-en-Halatte) Entre 1 et 2,5 au 100 ha au Mont Pagnotte (Pontpoint) Non évalué sur le reste de la ZPS	Bonne population sur l'ensemble des chênaies des massifs forestiers. Favorisé par des habitats boisés mûres (de préférence de chêne)	Inconnu	N	Prioritaire - habitat boisé mûre = peuplement à forte naturalité
A236	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Non évaluée	Populations sur les futaies de hêtres et plus localement sur les vieilles chênaies et vieilles pinèdes	Favorable	N	Secondaire - population viable
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Espèce présente en période de migration ; reproduction restant à prouver (dernière observation sur la sablière d'Ormoy-Villers)	Sa présence reste marginale sur le site	Inconnu	N ?	Secondaire
A022	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Espèce non revue depuis 2001	Favorisée par la préservation des milieux humides dans un bon état de conservation et sans fréquentation	Défavorable	N ?	
A081	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	(espèce non indiquée dans le FSD) Population non évaluée mais qui semble très restreinte (dernière observation au marais de Lys)	Favorisée par les milieux humides bien conservés et peu fréquentés	Inconnu		Secondaire

Légende :
N : nicheur
M : migrateur
Source : DOCOB

Tableau 2 : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site

Code Natura 2000	Nom	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation	Statut sur le site	Enjeu de conservation
A082	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Population non évaluée mais qui semble très restreinte (dernière observation en 2008 par S. Tourte)	Favorisée par les milieux herbacés denses dont les prairies de fauche et marais ainsi que les clairières intra-forestières	Inconnu	N	Secondaire
A229	Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Population non évaluée mais répartie sur l'ensemble du réseau hydrographique	Population ponctuelle en vallée de la Thève (à 20 km du projet) et milieux humides limitrophes. Fréquente les cours d'eau avec postes de chasse et secteurs de berges abruptes (nidification)	Favorable	N	Secondaire
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Population non évaluée mais qui semble très restreinte (dernière observation dans le bois du Roi en 2005 par L. Colindre)	Espèce présente à proximité du site. Favorisé par le maintien des prairies et l'élevage extensif	Inconnu	N	Secondaire
A031	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	(espèce probablement absente du site : présente dans le FSD mais non reprise dans le DOCOB)			M	
A094	Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	(espèce probablement absente du site : présente dans le FSD mais non reprise dans le DOCOB)			M	
A127	Grue cendrée <i>Grus grus</i>	(espèce probablement absente du site : présente dans le FSD mais non reprise dans le DOCOB)			M	

Légende :
 N : nicheur
 M : migrateur
 Source : DOCOB

IV.3 Identification des espèces avifaunistiques susceptibles d'être en interaction avec le projet

Cf. carte : *Observation et habitats d'espèces pour les oiseaux de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »*

Cf. annexe : *Localisation des habitats fréquentés par l'Engoulevent et le Pic mar sur le site Natura 2000 (carte issue du DOCOB).*

Le tableau ci-après propose une analyse des potentialités d'accueil de l'aire d'étude pour chacune des espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 FR2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS).

Tableau 3 : Potentialités d'accueil du site de projet pour les oiseaux d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 FR2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi »			
Code Natura 2000 (Eur27)	Nom français Nom scientifique	Potentialités d'accueil sur le site Natura 2000	Localisation potentielle sur l'aire d'étude
Oiseaux			
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	<p>Cet oiseau affectionne les espaces semi-ouverts, semi-boisés, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Pour nicher, cette espèce s'installe dans des milieux couverts de végétation basse, clairsemée, avec des placettes nues, sèches voire semi-arides.</p> <p>Au sein de la ZPS, l'Engoulevent d'Europe est essentiellement présent en forêt domaniale d'Ermenonville (12 km à l'ouest du projet) où ses habitats de prédilection sont les mieux représentés. Au niveau du bois du Roi, l'espèce est également connue ; Les effectifs, bien que certainement sous estimés sont : 1 chanteur en 1999, 2002 et en 2004.</p>	<p>Espèce non observée sur l'aire d'étude.</p> <p>Des habitats favorables (landes) ont été identifiés sur et à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » (surfaces des milieux favorables dans le fuseau d'étude : 0,4 ha) et à l'ouest du « Carrefour Joseph » (hors fuseau d'étude éloigné)</p> <p>→ Potentialités d'accueil faibles</p>
A236	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	<p>Le Pic noir affectionne indifféremment les grands massifs de conifères ou de feuillus, pourvu qu'ils présentent une superficie suffisante (200 à 500 ha). Il apprécie particulièrement la présence importante de bois mort et de gros arbres espacés et âgés. Il s'accommode de toutes les essences (hêtres, sapins, mélèzes, pins).</p> <p>Au sein de la ZPS, cette espèce est présente au niveau des futaies de hêtres du SIC (mont Pagnotte, à Pontpoint) ainsi que plus localement, au sein de certains secteurs de vieilles chênaies et de vieilles pinèdes.</p>	<p>Espèce observée sur l'aire d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 individus au sein du périmètre de la ZPS (lieu-dit : « Maison de Garde », à Ormoy-Villers). - 2 individus à environ 10 km de la ZPS (lieux-dits : « Saint Martin » et « le Four à Chaux » au niveau du bois de St Martin). <p>Des habitats favorables ont été identifiés sur et à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » (nord-ouest de Boissy-Lévignen) et au niveau de « la Petite Sole » (sud du bourd d'Ormoy-Villers).</p> <p>Présence possible sur les secteurs de l'aire d'étude où subsistent de gros arbres espacés et âgés.</p>

Tableau 3 : Potentialités d'accueil du site de projet pour les oiseaux d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 FR2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi »

Code Natura 2000 (Eur27)	Nom français Nom scientifique	Potentialités d'accueil sur le site Natura 2000	Localisation potentielle sur l'aire d'étude
Oiseaux			
			→ Potentialités d'accueil moyennes
A238	Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	Le Pic mar fréquente les bois et les forêts de feuillus où il affectionne particulièrement les plantations de chênes, de charmes et localement d'aulnes. Il habite principalement les peuplements forestiers comportant de nombreux arbres âgés, à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes. Au sein de la ZPS, cette espèce est présente sur l'ensemble du site. Les peuplements de vieux chênes sont particulièrement favorables à l'espèce.	Espèce observée sur l'aire d'étude : - 2 individus au sein du périmètre de la ZPS (lieux-dits : «Maison de Garde » et « les Bochets ») - 4 individus à moins d'1 km de la ZPS (lieux-dits : «le Château Malbeau » (Lévignen), « les Rouages » - Boissy-Fresnoy) et 1 individu à plus de 11 km de la ZPS (lieu-dit : « les Ramonets » - Boularre). Des habitats favorables ont été identifiés sur et à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » et au niveau de « la Petite Sole ». Présence possible sur les secteurs où subsistent peuplements de vieux chênes. →Potentialités d'accueil moyennes
A022	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Cette espèce fréquente les roselières des plans d'eau (étang) même de taille modeste, les bords de fossés, les marais, les bordures de rivières... Au sein de la ZPS, cet oiseau est signalé au niveau des étangs de Royaumont et du Grand Vivier (à Asnières-sur-Oise, à 30 km du projet).	Espèce non observée sur l'aire d'étude. L'habitat d'espèce est absent de l'aire d'étude et de ses abords. →Potentialités d'accueil nulles
A072	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	La Bondrée apivore a des exigences assez marquées en terme d'habitat, et recherche la présence alternée des massifs boisés et de prairies. Au sein de la ZPS, cette espèce est présente sur l'ensemble du site.	Espèce non observée sur l'aire d'étude. Présence possible sur les deux secteurs identifiés au sein de l'aire d'étude (habitat favorable). Des habitats favorables ont été identifiés sur et à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » et au niveau de « la Petite Sole ». → Potentialités d'accueil faibles
A081	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	L'habitat de prédilection du Busard des roseaux est la zone humide ouverte pourvus d'une végétation héliophyte dense (phragmite, typhas, scirpes), mais son territoire déborde souvent sur les zones sèches environnantes. Au sein de la ZPS, cette espèce n'est à priori pas connue du périmètre en période de reproduction.	Espèce non observée sur l'aire d'étude. L'habitat d'espèce est absent de l'aire d'étude et de ses abords. →Potentialités d'accueil nulles
A082	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Le Busard Saint-Martin fréquente principalement les territoires plats et ouverts (landes, coupes forestières, clairières...). Les grandes zones de cultures céréalières sont particulièrement favorables à l'installation des nids. Au sein de la ZPS, cette espèce est peu présente. D'anciennes données au bois du Roi sont relatées mais elles datent de 1996 et de 1997.	Espèce non observée sur l'aire d'étude. L'habitat d'espèce est absent de l'aire d'étude et de ses abords. →Potentialités d'accueil nulles
A229	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	La présence d'eau dormante ou courante est essentielle à la survie du Martin-pêcheur d'Europe. Les rives des cours d'eau, des lacs, des étangs, des marais... sont les milieux de vie habituels de l'espèce.	Espèce non observée sur l'aire d'étude. L'habitat d'espèce est absent de l'aire d'étude et de ses abords. →Potentialités d'accueil nulles

Tableau 3 : Potentialités d'accueil du site de projet pour les oiseaux d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 FR2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi »

Code Natura 2000 (Eur27)	Nom français Nom scientifique	Potentialités d'accueil sur le site Natura 2000	Localisation potentielle sur l'aire d'étude
Oiseaux			
		Au sein de la ZPS, les habitats du Martin-pêcheur d'Europe sont assez peu représentés (vallées de la Thève et de l'Aunette, situées à plus de 15 km du projet).	
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Cette espèce thermophile affectionne particulièrement les milieux semi-ouverts à ouverts relativement secs et bien exposés (zones de pelouses maigres, landes sèches...). Au sein de la ZPS, l'espèce n'est pas considérée comme reproductrice. La seule donnée concerna un individu avec un comportement reproducteur au niveau de la sablière d'Ormoy-Villers en 1996 (environ 500 m de l'aire d'étude).	Espèce non observée sur l'aire d'étude. L'habitat d'espèce est absent de l'aire d'étude et potentielle à 500 m de l'aire d'étude. → Potentialités d'accueil nulles
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Potentialités d'accueil nulles L'habitat de la Pie-grièche écorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés...) riche en insecte de taille moyenne à grande. Il faut également la présence ponctuelle de buissons, surtout épineux, comme le prunellier, la ronce ou l'aubépine. Au sein de la ZPS, la seule donnée de l'espèce provient d'un individu observé en juin au bois du Roi sur la commune d'Ormoy-Villers en 1995.	Espèce non observée sur l'aire d'étude. L'habitat d'espèce est absent de l'aire d'étude et de ses abords. → Potentialités d'accueil nulles

Le Pic noir et mar sont les deux seules espèces observées lors des prospections de 2011 sur le secteur d'étude. Le Pic mar est présent principalement au niveau des vieilles chênaies de l'ensemble des massifs forestiers de la ZPS. Les populations actuelles ne pourront être préservées que si un réseau de boisements mûres (présence de vieux arbres) est conservé.

Des potentialités de présence existent à proximité du projet pour deux autres espèces non observées en 2011 : la Bondrée apivore (nidification et aires de chasses dans le massif forestier), et l'Engoulevent d'Europe inféodé typiquement aux landes à bruyères. Ce type de milieu particulier est en forte régression au niveau régional, et est présent le long de la voie sur environ 500 mètres au niveau de Boissy-Lévignen, au lieu-dit « Les Bochets », au nord-ouest de la RN2.

V. Evaluation des incidences

V.1 Définitions

Note : L'analyse des incidences se structure en deux temps. Le premier consiste en une analyse complète des différentes incidences sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de l'analyse des « incidences brutes ».

Le second intervient après les propositions de mesures d'atténuation qui permettent de supprimer et/ou de réduire les incidences. Il consiste en une réévaluation des incidences après la prise en compte des mesures d'atténuation. Il s'agit des « incidences résiduelles » c'est à dire restantes après les propositions de mesures.

Différents types d'incidences sont évalués :

- les incidences temporaires, liées à la phase de travaux, sont limitées dans le temps dont les effets sont réversibles une fois les travaux terminés ;
- les incidences permanentes, liées à la phase de travaux, d'entretien et de fonctionnement du programme d'aménagement, dont les effets ne sont pas réversibles à court ou moyen terme.

Les incidences temporaires et permanentes peuvent elles-mêmes être divisées en deux autres catégories :

- les incidences directes, liées aux travaux touchant directement les habitats, espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000 ; on peut distinguer les incidences dues à la construction même du projet et celles liées à l'exploitation et à l'entretien de l'équipement.
- les incidences indirectes, qui ne résultent pas directement des travaux ou du projet mais qui ont des conséquences sur les habitats, espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long.

Cette évaluation se base sur l'analyse et le croisement de différents paramètres. En effet, l'évaluation des incidences prend en compte :

- les effectifs de la population considérée,
- la localisation des individus (ou couples) par rapport au projet,
- la nature de l'interaction du projet avec ces populations,
- l'état de conservation des habitats d'espèces.

A travers le croisement de ces différents paramètres, il est ensuite possible d'évaluer les incidences du projet sur les différentes espèces considérées.

On distingue 2 niveaux d'incidence (significative / non significative).

Tableau 4 : Incidences envisageables pour ce type de projet

Types d'incidences
Incidence directe temporaire (durée des travaux)
Incidence par destruction d'individus en phase travaux
Incidence par dérangement en phase travaux
Incidence directe permanente
Incidence par destruction/dégradation des milieux en phase travaux
Il s'agit d'une incidence : <ul style="list-style-type: none"> - par destruction/dégradation des habitats naturels, de la faune associée et des habitats d'espèces de faune associés (zones de reproduction, territoires de chasse, zones de transit). - par fragmentation des habitats d'espèces (incidence sur la fonctionnalité écologique de l'aire d'étude).
Incidence par destruction / dégradation des milieux en phase d'exploitation
Il s'agit d'une incidence : <ul style="list-style-type: none"> - Par enrichissement du milieu (eutrophisation), ou dérangement dus à une augmentation de la fréquentation Par gestion inappropriée des dépendances vertes (désherbage et débroussaillage)

A noter : aucune incidence indirecte n'a été recensée pour ce projet.

Les formations devant être défrichées sur les emprises de la voie ferrée correspondent à des formations relativement jeunes et ne comprennent pas d'intérêt particulier pour l'installation des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site.

VI. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Mesure 01 : Ajustement des dates d'intervention des travaux

Les travaux de déboisement et de défrichement ne débuteront pas entre le 1er mars et le 31 août afin d'éviter la période de reproduction des oiseaux. Il est important que les oiseaux présents sur le site prennent en compte la présence des travaux afin de choisir leurs lieux de nidification sur d'autres espaces favorables.

Mesure 02 : Pose de clôtures temporaires pour préserver les habitats favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire

Le secteur à enjeux identifié à proximité immédiate du tracé au niveau de la lande acide au lieu-dit « les Bochets » sera délimité par une clôture pendant toute la durée du chantier pour exclure tout passage ou entrepôt de matériel sur la zone.

Mesure 03 : Pas de coupe d'arbres âgés

Les défrichements réalisés sur les bords de la voie épargneront les arbres de diamètre > 18 cm pour préserver de potentiels sites de nidification pour les pics.

Mesure 04 : choix d'espèces arborées et arbustives indigènes

Si des plantations sont prévues, les essences implantées seront obligatoirement indigènes afin d'être favorable à l'installation de la faune, notamment des insectes, proies de nombreuses espèces. Étude d'incidence vis-à-vis du site Natura 2000 « Massif des trois forêts et Bois du Roi » d'un projet d'aménagement d'une voie verte sur le délaissé ferroviaire d'Ormy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq
 BIOTOPE, avril 2012

d'oiseaux. Une liste indicative est proposée ci-dessous.

Les espèces invasives comme le Buddleja (ou Arbre aux papillons - *Buddleja davidii*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou l'Ailante (ou Faux-vernis du Japon - *Ailanthus altissima*) seront proscrites.

Liste indicative d'espèces indigènes préconisées sur le bois du Roi (secteur acidiphile) :

Arbres :	Arbustes :
Bouleau verruqueux (<i>Betula verrucosa</i>)	Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>)
Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	Houx (<i>Ilex aquifolium</i>)
Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)
Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)	Sureau rouge à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)
Chêne sessile (<i>Quercus sessiliflora</i>)	Genêt à balai (<i>Cytisus scoparius</i>)
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraeaster</i>)	Ajonc (<i>Ulex europaeus</i>)
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)	Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)
Néflier (<i>Mespilus germanicus</i>)	

VII. Appréciation des incidences du projet

VII.1 Analyse des incidences sur les espèces d'annexe I retenues

Tableau 5 : Évaluation des niveaux d'incidence du projet sur les espèces d'oiseaux d'intérêt européen et leur habitat identifié sur l'aire d'étude					
<i>Espèce</i>	<i>Présence dans le site d'étude</i>	<i>Type d'incidence possible</i>	<i>Niveau d'interaction avec le projet</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Niveau d'incidence</i>
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Potentielle à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » et à l'ouest du « Carrefour Joseph »	Dérangement et destruction d'individus en phase chantier en période de nidification Dégradation des habitats d'espèce	Potentielle	Mesure 01 : Ajustement des dates d'intervention des travaux Mesure 02 : préservation des landes (clôtures) Mesure 04 : choix d'espèces arborées et arbustives indigènes	Non significative
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Présente à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » et au niveau de « la Petite Sole »	Dérangement et destruction d'individus en phase chantier en période de nidification Dégradation des habitats d'espèce	Potentielle	Mesure 01 : Ajustement des dates d'intervention des travaux Mesure 03 : Pas de coupe d'arbres âgés Mesure 04 : choix d'espèces arborées et arbustives indigènes	Non significative
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	Présente à proximité de l'aire d'étude notamment au nord du lieu-dit « les Bochets » et au niveau de « la Petite Sole »		Potentielle		Non significative
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Nidification potentielle au lieu-dit « les Bochets » et « la Petite Sole »		Potentielle		Non significative
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Absente	Sans objet	Pas d'interaction	/	Non significative
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Absente	Sans objet	Pas d'interaction	/	Non significative
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Absente	Sans objet	Pas d'interaction	/	Non significative

Tableau 5 : Évaluation des niveaux d'incidence du projet sur les espèces d'oiseaux d'intérêt européen et leur habitat identifié sur l'aire d'étude					
<i>Espèce</i>	<i>Présence dans le site d'étude</i>	<i>Type d'incidence possible</i>	<i>Niveau d'interaction avec le projet</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Niveau d'incidence</i>
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Absente	Sans objet	Pas d'interaction	/	Non significative
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Absente	Sans objet	Pas d'interaction	/	Non significative
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Absente	Sans objet	Pas d'interaction	/	Non significative

☞ On peut conclure, au vu des données recueillies et de l'analyse effectuée, que le projet de voie verte n'aura pas d'incidences significatives sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires du site Natura 2000 ZPS n° FR2212005 «Massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

☞ Aucune mesure compensatoire n'est définie pour cette étude d'incidence Natura 2000 car les incidences résiduelles sont non significatives.

VIII. Conclusion

Le projet de voie verte traverse le site Natura 2000 ZPS n° FR2212005 «Massif des Trois Forêts et bois du Roi » sur 4,4 km dans le Bois du Roi.

L'aire d'influence du projet (le tracé et les emprises de travaux) traverse environ 42 hectares d'habitats naturels, majoritairement des habitats anthropiques (voie ferrée) et des reprises forestières constituées de jeunes boisements, ce qui correspond à 0,3 % de la surface du site Natura 2000.

Sur 10 espèces d'annexe I recensées dans le DOCOB du site Natura 2000, 4 sont présentes de façon avérées (observation d'individus) ou potentielles (présence d'habitats favorables) dans l'aire d'influence du projet.

Pour les espèces nicheuses, les individus présents en période de reproduction ne seront pas impactés par le projet.

Des mesures de réduction générales et spécifiques seront mises en place par le maître d'ouvrage, notamment le déroulement des travaux en phase automnale ou hivernale, et la préservation de tout aménagement des milieux de vie spécifiques (vieilles forêts et landes) des espèces d'intérêt communautaire en interactions avec le projet.

La démarche d'évaluation des incidences a démontré que le projet de réalisation de cette voie verte ne présente pas d'incidence significative vis-à-vis du réseau Natura 2000.

☞ L'incidence retenue est non significative pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernant la réalisation de la voie verte au sein du site Natura 2000 ZPS « Massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

☞ Segic s'engage à réaliser l'ensemble des mesures d'atténuation et d'accompagnement.

IX. Annexes

Annexe 1. Équipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude :

L'équipe	
Domaine d'intervention	Agents de Biotope
Contrôleur Qualité de l'étude	Sylvain FROC
Chef de projet, écologue, botaniste	Antoine RAVARY
Expert ornithologue	Franck LETERME

Annexe 2. Bibliographie et personnes ressources

Nous avons en particulier consulté :

- Les atlas de répartition des espèces patrimoniales,
- Les documents liés à la Directive Habitats 92/43 du 21 mai 1992, le Formulaire standard de données (FSD), le document d'objectif du site (Parc Naturel Régional Oise - Pays de France, 2010),
- Les rapports, inventaires fiches ZNIEFF et études réalisées,
- Photos aériennes et études relatives au projet.

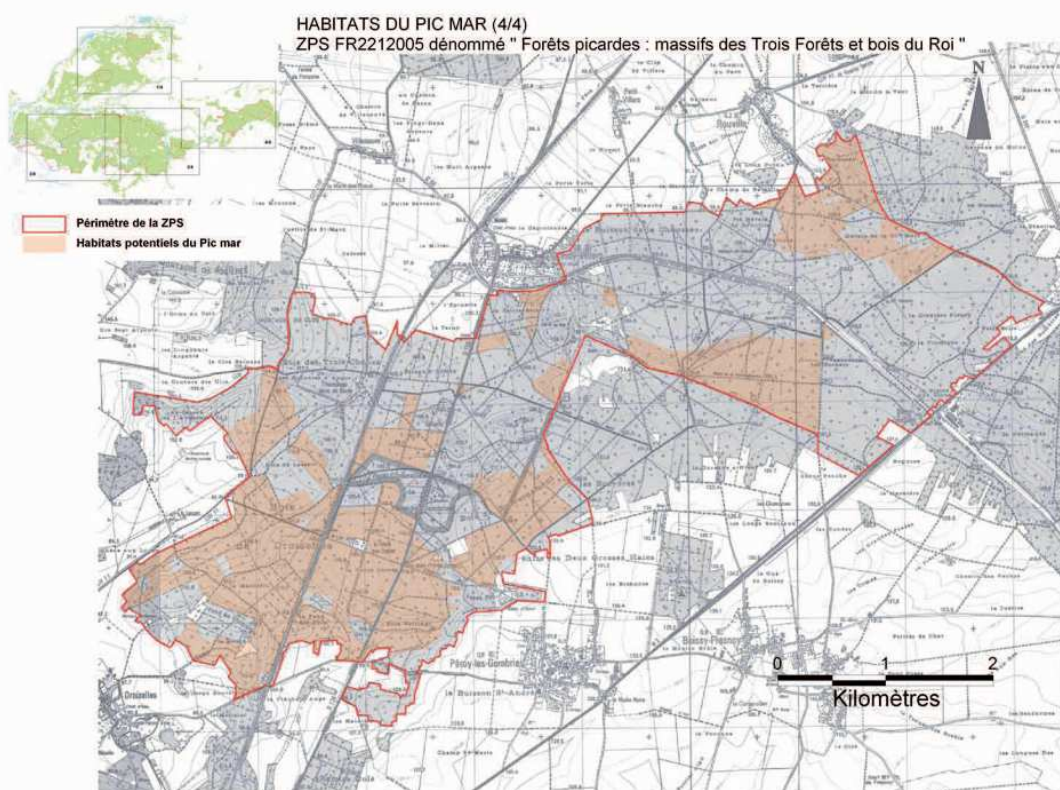
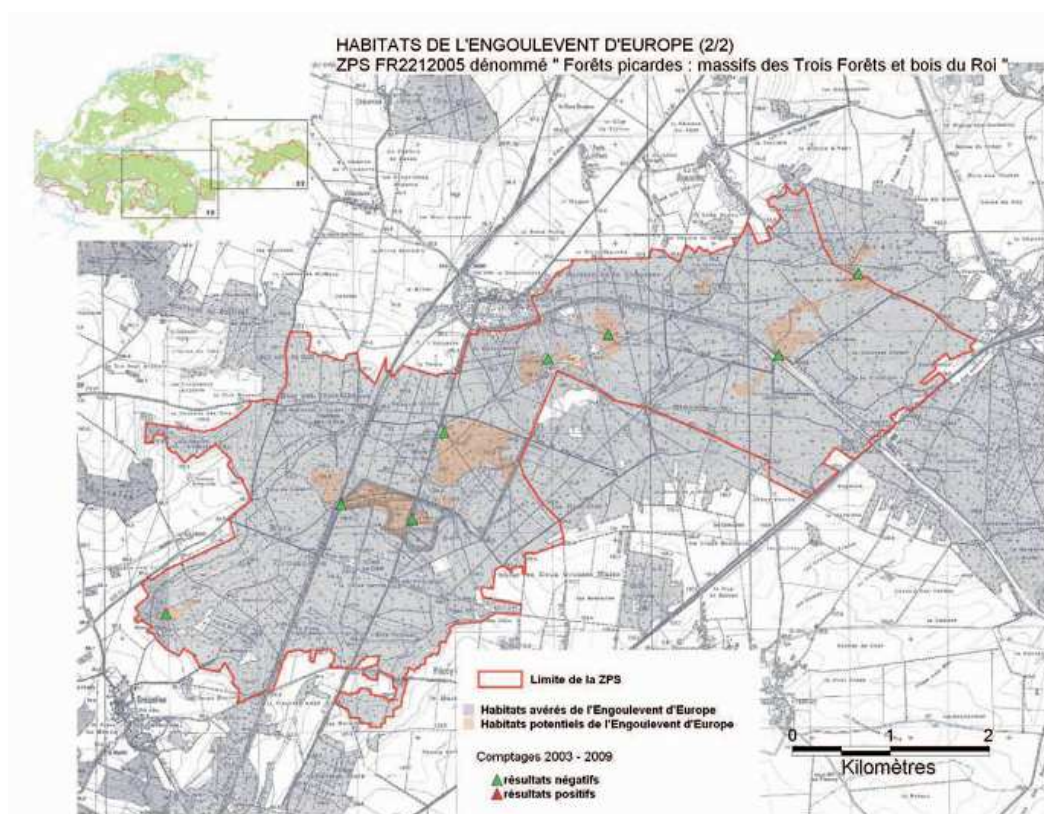
Annexe 3. Prospections de terrain

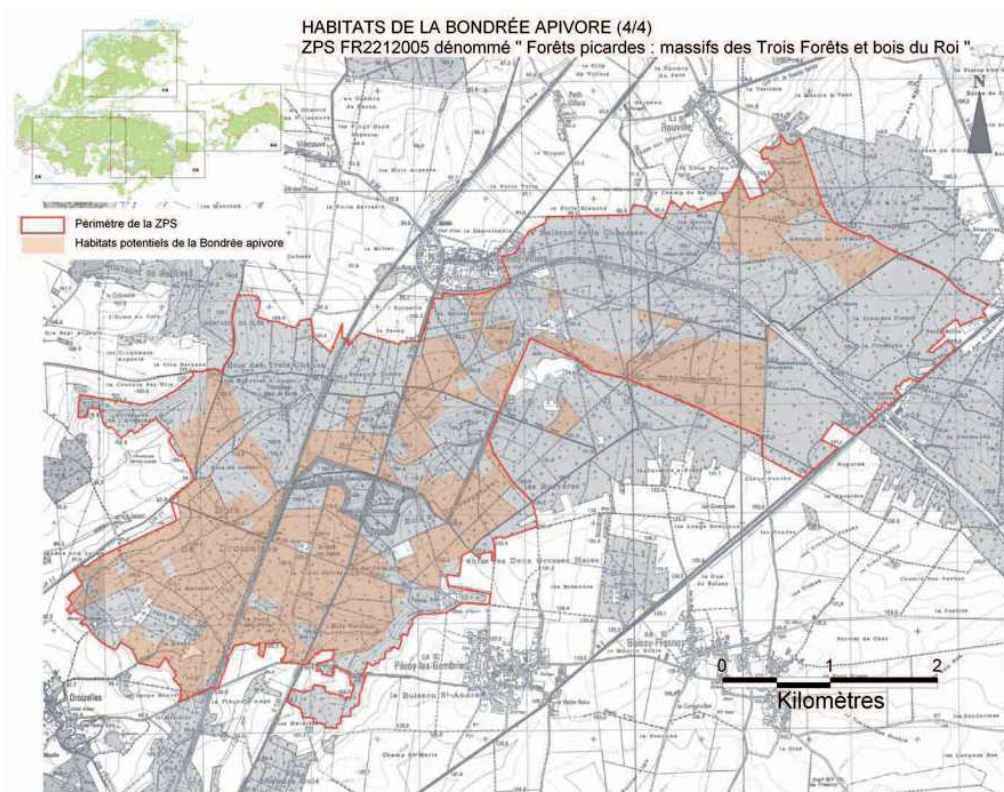
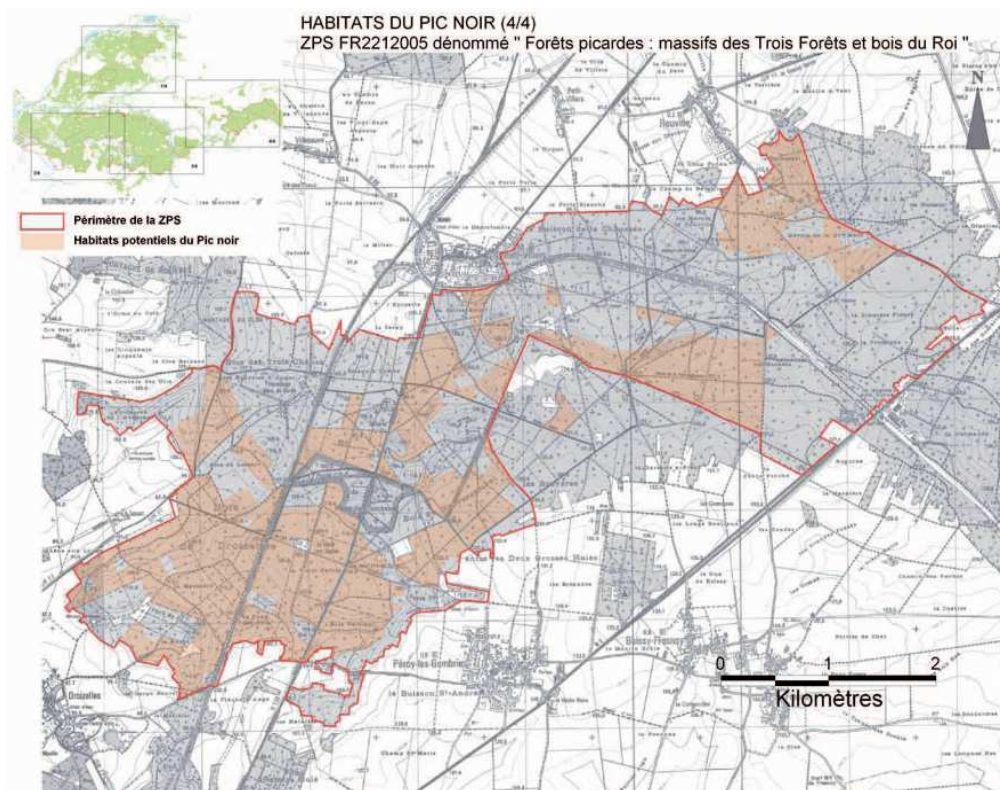
Tableau 6 : Prospections de terrain et informations météorologiques		
Date	Météorologie	Commentaires
Visite générale d'un écologue		
16 juin 2011	Beau temps	/
Oiseaux nicheurs		
15 mars 2011	Beau temps ; température comprise entre 8 et 15 °C ; vent d'est modéré (< à 20 km/h)	Conditions favorables pour l'observation des pics
16 mars 2011	Beau temps avec passages nuageux ; température comprise entre 6 et 14 °C ; vent de nord-est modéré (< à 20 km/h)	Conditions favorables pour l'observation des pics
25 mai 2011	Beau temps ; température comprise entre 12 et 23 °C ; vent de sud-est faible (< à 15 km/h)	Conditions favorable pour l'observation des oiseaux
26 mai 2011	Beau temps en début de matinée puis nuageux ; température comprise entre 14 et 18 °C ; vent d'ouest modéré (< à 30 km/h)	Conditions favorable pour l'observation des oiseaux
27 mai 2011	Temps nuageux ; température comprise entre 12 et 16 °C ; vent d'ouest modéré (< à 25 km/h)	Conditions favorable pour l'observation des oiseaux

Annexe 4. Méthode d'inventaire

Les prospections de mi-mars et fin mai sur le site correspondent aux périodes de nidification des oiseaux identifiés sur le site Natura 2000 n°FR2212005 «Massif des Trois Forêts et bois du Roi » : précoce pour les pics et pleine période de nidification pour les autres espèces. Les observations ont été réalisées par observation directe et par écoute des cris et des chants (réalisation de points d'écoute inspirée de la technique des Indices Ponctuels d'Abondance).

Annexe 5. Carte des habitats d'espèce et comptages 2003 - 2009 issues du DOCOB





Annexe 6. Listes des espèces d'oiseaux observées sur l'aire d'étude en période de nidification (BIOTOPE, 2011 et bibliographie)

Nom scientifique	Nom français	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge en France	Statut en région Picardie	Statut de menace en Picardie	Statut sur l'aire d'étude	Sources
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Protégée		LC	PC	LC	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	-		NA a	E	NA	-	BIOTOPE
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Protégée	X	LC	AC Dét ZNIEFF	NT	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi » DOCOB ZPS « Massif des Trois Forêts et du bois du Roi »
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Protégée		VU	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Protégée		NT	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Chassable		LC	PC	DD	C	BIOTOPE
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Chassable		LC	AC	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Protégée		LC	AC	LC	V	BIOTOPE

Nom scientifique	Nom français	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge en France	Statut en région Picardie	Statut de menace en Picardie	Statut sur l'aire d'étude	Sources
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Chassable		LC	C	LC	V	BIOTOPE
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Chassable		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Protégée		LC	AC	DD	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Protégée	X	LC	TR Dét ZNIEFF	VU	NPo	ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi » DOCOB ZPS « Massif des Trois Forêts et du bois du Roi »
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Protégée		LC	AC	LC	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Chassable		LC		LC	NC	BIOTOPE
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Chassable		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Protégée		LC	TC	LC	NC	BIOTOPE
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Protégée		NT	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Chassable		LC	AC	LC	-	BIOTOPE
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Chassable		LC	C	LC	-	BIOTOPE
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Chassable		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE

Nom scientifique	Nom français	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge en France	Statut en région Picardie	Statut de menace en Picardie	Statut sur l'aire d'étude	Sources
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Protégée		VU	TC	LC	NPo	ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Chassable		LC	C	LC	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Chassable		LC	TC	LC	NC	BIOTOPE
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Protégée		LC	AC	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Protégée		LC	PC Dét ZNIEFF	LC	C	BIOTOPE
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Protégée		VU	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	Protégée		LC	AC	LC	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Protégée		LC	AC	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Chassable		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE

Nom scientifique	Nom français	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge en France	Statut en région Picardie	Statut de menace en Picardie	Statut sur l'aire d'étude	Sources
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Protégée		LC	TC	LC	NC	BIOTOPE
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	Protégée		LC	AC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Protégée		LC	TC	LC	NC	BIOTOPE
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Protégée		LC	AC	LC	V	BIOTOPE
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Protégée		LC	TC	LC	NC	BIOTOPE
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Protégée		LC	AC	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Protégée	X	LC	PC Dét ZNIEFF	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi » DOCOB ZPS « Massif des Trois Forêts et du bois du Roi »
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Protégée	X	LC	AR Dét ZNIEFF	NT	C	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi » DOCOB ZPS « Massif des Trois Forêts et du bois du Roi »
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Columba livia f. urbica</i>	Pigeon biset domestique	Chassable		LC			C	BIOTOPE
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Chassable		LC	AC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Chassable		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE

Nom scientifique	Nom français	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge en France	Statut en région Picardie	Statut de menace en Picardie	Statut sur l'aire d'étude	Sources
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Protégée		LC	AR Dét ZNIEFF	CR	NPo	BIOTOPE
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Protégée		NT		LC	NPo	BIOTOPE
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	Protégée		LC	AC	LC	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette »
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Protégée		LC		LC	NPo	BIOTOPE
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Protégée		LC	TC	LC	NC	BIOTOPE
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Protégée		LC	PC Dét ZNIEFF	NT	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Protégée		LC	C	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	Protégée		LC	C	NT	NPo	ZNIEFF de type I « Basse Vallée de la Grivette » ZNIEFF de type I « Massif forestier du Roi »
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Chassable		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Chassable		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE

Nom scientifique	Nom français	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge en France	Statut en région Picardie	Statut de menace en Picardie	Statut sur l'aire d'étude	Sources
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Protégée		LC	TC	LC	NPo	BIOTOPE

Légende :

Liste rouge nicheur France et statut de menace en Picardie :

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; NA : Non applicable ; CR = En danger critique d'extinction ; DD = Données insuffisantes

Statut Région Picardie :

Dét ZNIEFF : Espèce nicheuse déterminante de ZNIEFF

TC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commune ; PC = Peu commune ; AR = Assez rare ; R = Rare ; TR = Très rare ; D = Disparu

Statut sur l'aire d'étude :

NC : Nicheur certain ; NPr : Nicheur probable ; NPo : Nicheur possible ; V : En vol ; C : En chasse